

## **ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES INTEGRALES**

### **DE LA COMMUNE DE SAINT SERIES**

**Du 26 Mars et 2 Avril 2023**

#### **1) La déclaration de candidature (individuelle ou groupée) vaut pour les deux tours**

Elle doit être **déposée** au service des élections – Direction des Sécurités de la Préfecture de Montpellier **uniquement sur RENDEZ-VOUS** au 04 67 61 63 38 ou 04 67 61 63 81

**1<sup>er</sup> Tour : Mardi 7 et mercredi 8 mars 2023 : de 9h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00**  
**Jeudi 9 mars 2023 : de 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00**

Les candidats au 1<sup>er</sup> tour, s'ils n'ont pas été élus, sont automatiquement candidats au 2<sup>e</sup> tour. Il n'y a donc pas lieu à nouveau de dépôt de candidature au second tour pour ces candidats.

Toutefois, de nouveaux candidats peuvent se présenter dans le cas où, au 1<sup>er</sup> tour, le nombre de candidats a été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Ces derniers doivent alors déposer une déclaration de candidature aux jours et dates suivants :

**2<sup>ème</sup> Tour (dans ce cas) : Lundi 27 mars 2023 : de 9h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00**  
**Mardi 28 mars 2023 : de 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00**

#### **2) Affichage électoral**

Dès l'ouverture de la campagne électorale, soit le **lundi 13 mars 2023 à 0h00**, chaque candidat peut utiliser l'emplacement d'affichage mis à sa disposition dans la commune.

Les demandes d'emplacements doivent être **formulées auprès de la mairie au plus tard le mercredi 22 mars à 12h** (pour le premier tour) et le mercredi 29 mars à 12h (pour le second tour).

**Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes** (art. R.28). En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats en présence.

Tout candidat qui laissera sans emploi l'emplacement d'affichage qui aura été demandé sera tenu, sauf cas de force majeure, à rembourser à la commune les frais d'installation.

En cas de candidatures groupées, la demande peut être formulée par la tête de groupe ou n'importe lequel des candidats.